|  |  |
| --- | --- |
| image-collée.png | **COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL****FICHE D’ENTRETIEN ANNUEL****Attestation de bon déroulement de doctorat pour réinscription en 3e année** |

 **A remplir par les membres CSI et àremettre au (à la) doctorant(e) au plus tard 15 jours après la réunion**

*Le comité de suivi individuel du (de la) doctorant(e) veille au bon déroulement du cursus en s’appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il transmet un rapport de l’entretien au (à la) directeur (directrice) de l’école doctorale (à* csi@edite-de-paris.fr*).*

*Le comité fait le point sur tous les aspects de la thèse, en particulier :*

*- l'environnement et les conditions matérielles : bureau, accès aux ressources matérielles, notamment aux moyens informatiques, à la documentation...*

*- la vie scientifique : participation à des séminaires et colloques, politique de publication, avancement de la thèse...*

*- l’encadrement : relations avec la direction de thèse, disponibilité...*

*- les financements : prise en charge de déplacements, de séjours à l'extérieur...*

*- les formations suivies (qui peuvent comprendre des activités collectives liées à la thèse, des écoles d'été...)*

*- préparation de l'avenir professionnel*

*Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le (la) doctorant(e) sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le (la) doctorant(e).*

*Au cours de l'entretien avec le (la) doctorant(e), le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Le rôle du comité de suivi inclut une vigilance à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissement sexiste. La direction de l'EDITE est mobilisée pour lutter contre tout ces agissements et indépendamment du CSI, le doctorant ou la doctorante ne doit pas hésiter à contacter la direction de l'EDITE à tout moment pour faire remonter des problèmes.*

*Après chaque réunion, les membres du CSI remplissent ensemble le document suivant avec les informations stipulées ci-dessus (il peut être assez court si la thèse se déroule bien et remplacé par un document libre en pdf si le comité préfère ; si certains points nécessitent plus de précisions, il est possible d’ajouter des pages à ce document).*

Date et lieu de la réunion du CSI :

LE DOCTORANT OU LA DOCTORANTE

Nom et prénom du (de la) doctorant(e) :

Date de début de la thèse :

LA DIRECTION DE THESE

Membres présents lors du comité :

LE COMITE DE SUIVI

Membres présents lors du comité :

 Spécialiste du domaine :

 Non spécialiste :

 Autre Membre :

Conformément aux demandes récentes du collège doctoral, le rapport du comité de suivi individuel pour une réinscription en troisième année doit désormais comporter un paragraphe synthétique présentant les principaux points abordés lors de l’entretien. Ce paragraphe vise à offrir une vision globale de l’avancement de la thèse, du déroulement du projet doctoral et des perspectives pour la poursuite en troisième année.

Ce paragraphe pourra notamment traiter :

* de l’**avancement scientifique** des travaux (résultats obtenus, difficultés rencontrées, évolutions méthodologiques ou théoriques, publications ou communications réalisées) ;
* du **plan de travail pour l’année à venir**, incluant les objectifs à court terme, les étapes de rédaction et les échéances visées pour la soutenance ;
* du **parcours de formation** du (de la) doctorant(e), en mentionnant les formations déjà validées et celles prévues pour compléter les exigences du diplôme ;
* de l’**implication du (de la) doctorant(e)** dans la vie scientifique du laboratoire (participation à des séminaires, collaborations, missions d’enseignement ou de valorisation) ;
* de la **situation du (de la) doctorant(e)** dans son environnement de recherche, incluant son bien-être, la qualité de l’encadrement, et l’équilibre entre charge de travail, autonomie et accompagnement.

**Signatures des membres du comité de suivi :**